



sort de l'usufruit du décès du nu propriétaire

Par **Caludine**, le **21/02/2021** à **14:41**

Bonjour,

que devient l'usufruit lors du décès d'un nu propriétaire , particulièrement dans le cas d'une indivision partiellement démembrée, l'usufruitier peut-il racheter en priorité la part de nu-propriété concernée, risque-t-il d'être contraint de quitter le logement en cas de non entente des membres de l'indivision ou de refus des héritiers de rester dans l'indivision ?

Merci de votre réponse,

Caludine